Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260302-20260103CCAS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 02 MARS 2026

Délibération n° 2026-01-03
Classification : Domaines de compétences par thèmes/Aide sociale
Objet : Avenant à la convention avec la Mission Locale d'Auray

Nombre des Membres en exercice : 13
Nombre des Membres présents : 12
Nombre de pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'administration du CCAS de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, au sein de la salle du Conseil de la Mairie d'Erdeven, sous la Présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL.

Membres présents : Dominique RIGUIDEL, Florence SEVENO, Jean-Pierre LE DHUY, Béatrice LE BARS, Josiane LE BOURNE, Patrick CONNAN, Elodie PLESSIS, Emilie FICHOU, Daniele LE CAROUR, Martine NOYER, Anne-Marie LE PORT, Marie-Françoise LE JOSSEC
Membres absents excusés : Isabelle LE BAIL

Exposé

Le Président expose qu'une convention de mise à disposition de locaux a été signée avec la Mission Locale d'Auray pour 3 ans du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, afin d'assurer des permanences auprès des jeunes erdevennois de 16 à 25 ans.

La Mission Locale demande à faire un changement de jour et d'heure de permanence, il convient de faire un avenant à ladite convention concernant le point 3.1 Désignation des locaux.

Au 1er janvier 2026 la Mission Locale d'Auray intervient le mardi de 9h00 à 12h00. Pour ce faire, un avenant à la convention est proposé (Cf annexe 3).

Délibération

Vu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'avenant à la convention
- D'autoriser le Président à signer cet avenant et tout acte y afférent

Le 02 mars 2026,
Le Président
Dominique RIGUIDEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ ERDEVEN 56410